

ALSH PONT DU CHÂTEAU
PROJET PÉDAGOGIQUE
POUR LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
ÉCOLES MATERNELLES



FONCTIONNEMENT DES NAP

Le Public

Descriptif

Journée type

L'encadrement

Le rôle de la référente

Le rôle de l'encadrant

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux

Le personnel

Les activités

ÉVALUATION

INTRODUCTION

La réforme des rythmes éducatifs ouvre pour tous les acteurs éducatifs de nouvelles perspectives de coopération en faveur de l'épanouissement et du bien-être des enfants. Cette réforme est fondée sur un principe simple et efficace, celui de mettre les volontés et les ressources locales au service d'une véritable ambition éducative partagée pour tous les jeunes.

Cette dynamique partenariale permet une articulation renforcée des différents temps éducatifs afin de proposer aux enfants et aux familles un projet éducatif global et cohérent rythmé par la découverte, l'apprentissage, l'ouverture aux autres et la citoyenneté active. Acteurs incontournables et clé de voûte de la réforme, les collectivités territoriales ont ainsi la responsabilité de mobiliser de nombreux acteurs éducatifs locaux, parmi lesquels les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui disposent d'une expérience pointue et déterminante en la matière.

La mise en place des Projets éducatifs territoriaux doit aussi être le support d'une valorisation et d'une professionnalisation du métier d'animateur participant ainsi à l'amélioration qualitative des activités proposées aux enfants.

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant ou le jeune. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

Avant de fixer les objectifs, la direction dispose d'un état des lieux préparé avec l'organisateur, qu'elle peut compléter par les apports des différents partenaires comme l'équipe pédagogique, les familles, les enfants, voire les institutions locales (école, collège, contrat de ville, ...).

L'organisateur lui fournit, en plus du projet éducatif, un certain nombre d'éléments de contexte à prendre en compte, dans les domaines suivants : Le public accueilli, l'équipe (personnes qui assurent l'accueil des enfants et des jeunes), les ressources « matérielles » disponibles, et les conditions d'accueil.

PROJET PÉDAGOGIQUE NAP MATERNELLES 2015-2016

PONT-DU-CHATEAU



FONCTIONNEMENT DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES « NAP »

Le public :

Enfants âgés de 3 à 6 ans.

L'imaginaire, la fiction aident à construire la pensée. L'enfant évolue, construit ses concepts, développe son langage en lien avec le développement de ses capacités motrices, sensorielles, émotionnelles et sociales dans l'interaction entre le développement et les apprentissages.

Quelques repères :

↳ **de 2 à 3 ans** : L'enfant modifie ses demandes selon l'interlocuteur. Il produit 200 à 300 mots. Il comprend les demandes directes et les demandes indirectes.

Il identifie les objets par l'usage, prend en compte le point de vue d'autrui (oriente un objet pour qu'un adulte le voit).

Attachements multiples. L'enfant se reconnaît dans un miroir. Jeux symboliques.

L'enfant monte et descend les escaliers, saute à pieds joints. Il tourne les pages d'un livre, coupe avec des ciseaux.

↳ **de 3 à 4 ans** : Extension du vocabulaire et phrases courtes. Il peut suivre une conversation, comprend des promesses, s'amuse des jeux de langage.

Acquisition de concepts d'espace, de temps, de quantité. L'enfant utilise les principes du comptage.

Il identifie plusieurs parties du corps. Il attend son tour, aime aider les autres. Critique autrui.

Il court avec aisance, tape du pied dans un ballon, fait du tricycle.

↳ **de 4 à 5 ans** : L'enfant produit des demandes indirectes et des justifications. Il comprend le comparatif, l'identité et la différence.

L'enfant est attentif à sa performance, il est capable de classification et de sériation.

Il comprend l'état mental d'autrui. Il joue à des jeux de compétition. Stabilité du genre (se reconnaît comme garçon ou fille).

Il monte à une échelle, marche en arrière, tient un papier d'une main en écrivant de l'autre.

↳ **de 5 à 6 ans** : L'enfant produit des énoncés de 5 à 6 mots, il répond au téléphone. Début de lecture logographique. Il identifie des rimes, comprend environ 2500 mots.

Début de la conservation. Il dessine un bonhomme, écrit son prénom.

L'enfant sait se contrôler. Il choisit ses amis. Il négocie avec l'adulte.

Il fait du vélo sans roulettes, lace ses chaussures.



Descriptif :

L'inscription aux NAP se fait en mairie pour l'année scolaire en même temps que les inscriptions aux services de garderie, de restauration, d'étude surveillée, de transport scolaire.

Cette inscription est facultative et gratuite.

Les enfants peuvent être inscrits pour les deux jours ou un seul jour sur les deux et en cours d'année pour les plus jeunes.

Les NAP ont pour mission de recevoir les enfants scolarisés dans les trois écoles publiques maternelles et inscrits à cet accueil auprès de la mairie.

Cet accueil permet aux enfants de partager des activités après la classe.

Les activités sont élaborées, encadrées et guidées par du personnel qualifié :

- Arts plastiques/créatifs
- Jardinage/découverte environnementale
- Motricité
- Éveil musical/danse
- Expression corporelle
- Jeux traditionnels/détente

Par le côté ludique, les différentes activités favorisent l'épanouissement des enfants.

Elles sont une continuité à la socialisation de l'enfant et à la quête des découvertes et des apprentissages.

L'effectif des enfants varie en fonction du nombre d'inscriptions avec un maximum de :

- 160 enfants pour Lucie AUBRAC

- 98 enfants pour René CASSIN

- 84 enfants pour Jean ALIX



Journée type :

Les NAP se déroulent :

- à Lucie AUBRAC les lundis et jeudi de 15h00 à 16h30
- à René CASSIN et à Jean ALIX les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30

De 15h à 15h20 une récréation est proposée aux enfants afin de marquer la coupure entre le temps scolaire et les activités périscolaires. Les enfants qui font la sieste se réveillent progressivement et rejoignent leur groupe au début de l'activité.

Puis les enfants sont conviés à aller aux toilettes, se laver les mains pour ensuite être acheminés vers leur salle respective où ils pourront se désaltérer et s'adonner à leurs activités jusqu'à 16h15 c'est alors qu'ils procèdent au rangement de celles-ci.

A 16 h 25 les enfants inscrits au transport scolaire sont acheminés à un point de rassemblement, ensuite vers le bus. Les enfants inscrits à la garderie vont dans une salle prévue à cet effet où ils prennent leur goûter et vaquent à des jeux libres surveillés jusqu'à l'arrivée de leurs parents.

A 16 h 30 les parents viennent récupérer leurs enfants dans leur salle de classe respective.

Les groupes d'enfants sont organisés en fonction des niveaux scolaires.

Les projets d'activités sont mis en place pour un cycle (entre deux périodes de vacances) d'environ 6 semaines soit 12 séances qui permettent une continuité conduisant à la découverte, l'appropriation, la progression, la critique, l'évaluation.

A chaque nouveau cycle les groupes changent d'encadrant ce qui donne la possibilité aux enfants de découvrir de nouvelles activités et de nouvelles personnes.



L'encadrement :

- Une référente
- Un encadrant pour 14 enfants.

Le rôle de la référente : (Cf charte en annexe)

En lien avec la direction de l'ALSH, le rôle de la référente est d'accompagner l'équipe d'animation, mission essentielle au bon fonctionnement des NAP. Elle est également la garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de l'équipe d'encadrement.

Elle met en place des temps d'échanges avec son équipe afin de dialoguer, informer, évaluer et résoudre les difficultés rencontrées.

Elle participe à l'élaboration des listes des enfants par groupe.

Elle est présente sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs, les enfants et le personnel enseignant.

Elle est présente aux temps de réunion d'évaluation, de bilan ou de fonctionnement.

Auprès des représentants de la mairie elle a une démarche d'information et de transmission sur les différents problèmes rencontrés, l'évaluation des activités en cours, des animateurs, des points positifs et négatifs, fait le point sur le matériel et autre demande..

Le rôle de l'encadrant : (Cf charte en annexe)

Animer signifie «donner vie».

La pédagogie par l'animation, c'est transmettre d'une façon «vivante», parvenir à l'éducation de l'enfant d'une manière ludique et interactive.

L'encadrant a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire, il doit savoir mener à bien un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

Garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants

↳ Sécurité physique: c'est protéger l'enfant de toutes blessures.

Pour cela l'encadrant doit anticiper tous les dangers et limiter les risques (*délimiter un terrain, donner des consignes précises, aménager la salle...*)

↳ Sécurité affective: c'est le respect de chaque enfant.



Pour cela l'encadrant doit être à l'écoute de chaque enfant, le sécuriser.
Mais également, s'assurer qu'il soit respecté au sein du groupe.

↳ Sécurité morale: c'est assurer le bien être de l'enfant par la valorisation de ses actes.
L'encadrant doit prendre en considération la réussite de chacun et la création collective.

Être à l'écoute des enfants

↳ Écouter, c'est se mettre à disposition de l'autre, dans ce qu'on appelle une neutralité bienveillante, en évitant tout jugement préalable, toute classification, tout a priori.

↳ L'encadrant respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.

Être attentif

↳ L'encadrant doit toujours avoir un œil sur les enfants, s'assurer à tout moment qu'ils sont bien tous présents.

A tous les moments (arrivée, départ, déplacements) il proposera son aide pour l'habillage et le déshabillage de l'enfant.

De même il faudra veiller au sur-habillage ou sous-habillage de l'enfant selon les conditions météorologiques, ainsi qu'à son hydratation et sa protection solaire (exposition, port de casquette...).
L'encadrant doit être attentif à tous les comportements.

↳ Chaque enfant doit se sentir bien.

Être dynamique et inventif

↳ L'encadrant doit faire preuve de motivation, les enfants ont besoin de le sentir impliqué dans toutes les choses qu'il entreprend.

↳ L'encadrant doit impulser et proposer des activités qu'il aura préparées en amont et surtout les réaliser avec les enfants.

↳ L'encadrant doit être force de proposition et doit savoir s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.

Permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation

↳ L'encadrant donne envie et fait vivre l'activité de A à Z : de la mise en place au rangement du matériel afin de susciter chez les enfants : l'autonomie, l'éveil, la responsabilisation...

↳ Il vivra pleinement l'activité avec les enfants afin de les motiver, de les rassurer, d'échanger et partager cette expérience.

Adapter les activités à l'âge de l'enfant

↳ Les activités devront être de nature variées et adaptées à leur âge, en tenant compte de la capacité de concentration de l'enfant.



Gérer complètement l'activité de la préparation au rangement

↳ L'encadrant est responsable du matériel utilisé, son état, son rangement, pour exemple quand des enfants jouent aux jeux de société, il faut veiller à ce qu'ils soient rangés et complets, d'où l'intérêt de jouer avec eux.

Il doit aussi :

- respecter ses horaires de travail
- être responsable des actions qu'il mène
- respecter ses collègues
- savoir travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- participer aux réunions de coordination
- savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- respecter le travail de l'autre
- savoir prendre des initiatives dans son travail
- transmettre les informations utiles à la référente et/ou aux personnes concernées (parents, personnel de garderie, personnel d'entretien...).
- connaître les différentes règles de sécurité essentielles liées aux activités qu'il mène

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les ambitions éducatives de la commune sont de favoriser le bien vivre ensemble et l'épanouissement des enfants et des jeunes, permettre un accès à la culture pour tous, sensibiliser à l'environnement et au développement durable.

Afin d'être en cohérence avec le PEDT, la structure définit des objectifs pédagogiques :

- Favoriser la découverte d'activités nouvelles et créatrices.
- Donner accès à la culture notamment par l'acquisition d'une pratique musicale, artistique.
- Susciter l'imaginaire à travers le théâtre, la lecture, ...
- Favoriser l'expression, le langage.
- Favoriser l'activité physique, le développement et la maîtrise de ses capacités motrices et la découverte du corps.
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable.



- Favoriser l'autonomie.
- Favoriser la responsabilisation de l'enfant et son épanouissement.
- Privilégier le dialogue et la concertation.
- Éduquer au respect, à la solidarité, au vivre ensemble.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux

Lucie AUBRAC	René CASSIN	Jean ALIX
<ul style="list-style-type: none"> - Deux cours extérieures - La salle de la garderie - La salle de bibliothèque - La salle de motricité (divisée en deux salles par une cloison étanche) - 7 salles de classes - Salle de restaurant - Salle de repos 	<ul style="list-style-type: none"> - Une cour extérieure - Une salle de motricité - 4 salles de classes - Salle de restaurant - Salle de repos 	<ul style="list-style-type: none"> - Une cour extérieure - La salle de bibliothèque - La salle de motricité - 3 salles de classes - Salle de restaurant - Salle de repos

Le personnel

L'encadrement est principalement assuré par le personnel municipal (ATSEM, agents techniques, DUMI, ETAPS).

Afin d'assurer des temps d'animation de qualité, le personnel encadrant est ou sera formé au métier de l'animation. Certains sont déjà titulaires du BAFA, CAP Petite Enfance, BPJEPS ou autre équivalence et tous bénéficient d'une programmation de formations professionnelles continues dans le domaine de l'animation.

Une charte d'engagement de l'animateur est signée par chaque intervenant afin de garantir une approche commune de ces temps et un respect commun des besoins des enfants.

Un temps de préparation et de concertation est mis en place le mercredi matin pour que les animateurs puissent préparer matériellement leurs activités et puissent échanger sur leur pratique.

Les activités

L'enfant se construit et se développe plus harmonieusement si les adultes instaurent avec lui différents modes de relation. Ainsi l'animateur peut organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, les laisser en autonomie surveillée ou leur permettre de se reposer le cas échéant. Ces postures pédagogiques sont complémentaires des apprentissages scolaires qui, compte tenu des programmes imposés et du temps limité pour leur mise en œuvre, ne permettent pas toujours des mises en situations aussi variées.



«ARTS PLASTIQUES/ CREATIFS»

Différentes pratiques sont possibles :

- Moulage, sculpture, façonnage
- Dessin, peinture, coloriage
- Création d'objets dans diverses matières (papiers, cartons, bois, Fimo, pâte à sel, etc.)

C'est pour la plupart des enfants le moyen d'acquérir de nouvelles techniques, de créer individuellement et/ou collectivement, de partager des moments de liberté au sein desquels, leur sensibilité, leur curiosité, leur imaginaire peuvent s'exprimer.

C'est l'occasion de se questionner, s'intéresser, découvrir, manipuler, imaginer, créer autour d'un thème.

«JARDINAGE»

Au fil des saisons, des activités en lien avec le potager, les fleurs et la petite faune utile à la vie du potager.

Connaissance et des découvertes des éléments de la nature.

«MOTRICITE»

Réaliser des actions «acrobatiques» mettant en jeu l'équilibre à travers des manipulations (assiettes, balles, cerceaux,..) et jonglages.

Coordonner et enchaîner des actions motrices simples pour atteindre un but donné.

S'orienter dans un espace de jeu en prenant en compte les limites et les interdits.

Apprendre à jouer et à se déplacer dans l'espace.

« DANSE »

La danse n'est pas seulement une activité occupationnelle, mais un véritable outil qui permet à nos enfants, quel que soit leur âge, de grandir et de s'épanouir.

Chaque exercice, chaque pas, chaque musique utilisée doit avoir un sens...Le but étant de développer les capacités individuelles de l'enfant.

Nous aborderons l'équilibre, le rythme, la latéralisation, le mouvement dans l'espace, l'expression corporelle, la mémoire, l'écoute, l'interprétation et la créativité.

« EXPRESSION CORPORELLE »

Faciliter l'épanouissement de l'enfant, satisfaire son besoin de mouvement, favoriser son développement psychomoteur et son besoin de jouer. Développer sa personnalité, lui apprendre à s'affirmer et à vivre en groupe.

La priorité est de prendre du plaisir !

Peu à peu l'enfant prend conscience de son corps et des différentes parties qui le composent, il



connaît ainsi les limites de ses possibilités.
Il apprend à utiliser son corps dans l'espace et dans le temps.

«JEUX TRADITIONNELS»

Offrir à l'enfant un lieu d'accueil agréable favorisant ses besoins et ses envies.

Les animateurs pourront proposer des activités telles que lecture partagée ou individuelle, jeux de société, de construction, puzzle ou jeux collectifs.

C'est aussi donner à l'enfant la possibilité de ne rien faire.

EVALUATION

Lors de temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le «réalisé et le prévu».

Il est également nécessaire de faire une synthèse des actions menées.



